



**3125 - Equipement matériel et
mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics
pour l'acquisition d'équipements**

Rapport n° CP/2016/456

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. Concernant les collèges publics, il a la responsabilité :

- de la construction, la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments et de l'équipement,
- du fonctionnement, de l'accueil de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général et technique,
- du recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et service exerçant leurs missions dans les collèges.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs (auto-laveuses, photocopieurs, tondeuses à gazon, plateformes de travail...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant un engagement total de 9 028 € TTC.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable concernant le présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible de l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBEQPCOLL 2016/1	R2016 Subvention d'équipements des collèges	250 000 €	152 164 €	9 028 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 9 028 € TTC pour l'acquisition d'équipements tel que figurant dans les tableaux annexés.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY